

le cadre de l'ARDA, car sa population est disposée à courir des risques et à se mettre à l'œuvre.

Les intéressés ont la réputation d'être très intelligents—comme le prouvent les résultats scolaires—d'être des travailleurs acharnés, mais encore mieux que tout cela, on leur reconnaît une trempe à nulle autre pareille dans le monde. Si vous faites l'analyse du spectre, vous constaterez qu'entre les cas situés à une extrémité et les autres qui sont à l'autre extrémité et où la réadaptation n'est pas trop ardue, il existe de nombreux besoins.

• (4.20 p.m.)

J'ai exposé ces données dans l'espoir que les observations que je vais faire maintenant seront considérées par le ministre de façon constructive.

Mon premier point, je l'ai déjà signalé au ministre, à la Chambre; il s'agit de la responsabilité constitutionnelle. En vertu de la constitution actuelle, l'agriculture est une responsabilité mixte. Le gouvernement fédéral peut faire tout ce qu'il veut, dans n'importe quelle province en matière d'agriculture. Le gouvernement provincial peut agir de même à l'intérieur de son propre territoire. Les deux gouvernements détiennent tous les pouvoirs.

Néanmoins, compte tenu des besoins des habitants de ces régions économiquement faibles, on a tôt fait de s'apercevoir qu'il est impossible de réaménager ces secteurs à moins d'utiliser toutes les ressources, notamment: les forêts, la pêche, l'industrie et les loisirs, domaines qui ne relèvent pas du gouvernement fédéral. Depuis un demi-siècle, nous avons dû nous contenter d'observer le déclin relatif de ces régions parce que, disait-on en guise d'excuse, le gouvernement fédéral n'avait pas de responsabilités à cet égard. Dans bien des cas, les provinces estimaient ne pas avoir les moyens financiers.

De sorte que le trait principal de l'ARDA, monsieur l'Orateur, a été de permettre à chaque province, sans exception, de convenir qu'en raison des besoins immenses des intéressés, il fallait oublier, quant à cette mesure législative spéciale, l'instrument favori du parti pris politique, soit la querelle au sujet de la constitution. En l'occurrence, tout différend de parti fut écarté; il ne fut question ni de droits provinciaux, ni de droits fédéraux, ni de centralisation. On parla seulement de Canadiens qui cherchaient à secourir des nécessiteux. Si cette idée est vraiment implantée dans le cerveau du ministre, alors je ne crains pas l'avenir. Il a compris l'avertissement que je lui ai donné il y a quelques mois, je pense.

En passant en revue les entreprises de l'ARDA je constate que le ministre n'a cessé de répéter que le gouvernement ne fera rien à moins que les provinces le lui recommandent. J'ai dit à la Chambre qu'une telle manière de procéder rendait le ministre le plus centralisateur que j'aie jamais connu. Je ne lui ai pas fait pas ce reproche en vue de l'ennuyer sur le plan politique. Je lui faisais simplement remarquer que lorsque vous travaillez en collaboration avec les provinces et que vous essayez de résoudre des problèmes qui réclament le recours à leur autorité ou à celle du gouvernement fédéral, il vous faut alors faire preuve d'une grande souplesse.

Ainsi, si la province de Québec tient à ce que son gouvernement prenne des dispositions en vertu de cette mesure législative—appelez cela socialisme si vous le voulez—qu'il les prenne. Cela n'est pas un problème. Notre tâche consiste à voir à ce que le travail se fasse. Si la province du Manitoba désire recourir à l'activité stimulante de l'entreprise privée en vue d'atteindre la même fin, soit augmenter les revenus, qu'elle le fasse.

En d'autres termes, je me plaignais alors de ceci. Je sais par la longue expérience que j'ai eue avec des organismes comme des conseils du trésor, des comités de ministres et de fonctionnaires de l'État qu'ils ont tendance à mettre leur empreinte sur tout projet de loi. S'ils peuvent trouver un moyen de retarder la mise en œuvre d'un bon programme jusqu'à ce que les moindres détails aient été complétés, ils le trouveront, car ce sont des experts en la matière.

Le ministre devra appliquer les mesures de l'ARDA d'une main ferme, de sorte qu'aucun groupe à Ottawa, comités consultatifs, conseil du Trésor ou autres, ne brise sa détermination de mener à bien l'entreprise. Voilà mon premier point.

Le deuxième est très important et doit être soulevé maintenant. Le gouvernement fédéral est en voie de fournir les fonds nécessaires à la planification de 2,000 projets partout au pays; il est clair quant à moi, qu'une partie de cette planification sera strictement fédérale, alors qu'une autre relèvera de la direction conjointe des gouvernements fédéral et provinciaux. La vague d'études qui déferle sur le ministère indique qu'il est temps de passer à l'action.

Voilà ce que signifie ce bill. On crée un fonds qui permettra de s'occuper des régions spéciales où il est clair qu'une action massive et totale est plus indiquée que des mesures individuelles et de portée locale.